

direction des services départementaux de l'éducation nationale Seine-et-Marne



Division des personnels enseignants

DPE/1

Affaire suivie par Brigitte MESSAGER Françoise NOIRMAIN

> Téléphone 01 64 41 27 22 01 64 41 26 22

Fax 01 64 41 27.42

Courriel brigitte.messager @ac-creteil.fr

francoise.noirmain @ac-creteil.fr

Cité administrative 20 quai Hippolyte Rossignol 77010 Melun cedex Melun, le 31 mai 2017

L'inspectrice d'académie Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles et d'établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré (Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable de l'ESPE du site départemental de Seine-et-Marne (Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

<u>Objet</u>: appel à candidatures après mouvement 2017 pour un poste d'enseignant ressource— - Maître formateur chargé de mission pour la scolarisation des élèves présentant des comportements hautement perturbateurs – rentrée scolaire 2017/2018.

Un poste d'enseignant est à pourvoir auprès du conseiller technique ASH, coordonnateur départemental de la scolarisation des élèves présentant des comportements hautement perturbateurs.

I - Situation administrative:

L'enseignant recruté sera placé sous l'autorité du conseiller technique ASH. Le lieu d'exercice est basé au Pôle ASH à Melun.

La nomination est prononcée à titre provisoire au titre de l'année scolaire 2017/2018 ou par voie d'affectation annuelle (AFA) si le personnel est titulaire d'une affectation à titre définitif.

II - Missions:

Elles s'exercent sous l'autorité du conseiller technique ASH, coordonnateur de la scolarisation des élèves présentant des comportements hautement perturbateurs.





- Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves du premier et du second degré manifestant des comportements inappropriés à la vie scolaire : aider les personnels de l'Education nationale à développer ou mettre en œuvre leurs compétences professionnelles au service d'une pédagogie adaptée aux besoins de ces élèves, aider les équipes pédagogiques à construire le cadre qui rendra possible la participation à la vie sociale au sein de l'établissement scolaire,
- Aider plus particulièrement les équipes à repérer et identifier les facteurs déclencheurs de ces comportements inappropriés afin de limiter leur manifestation et ainsi prévenir les situations de crise,
- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions de formation liées à la scolarisation de ces publics scolaires : stages du Plan Départemental de Formation Continue, stages d'école ou d'établissement, formation initiale, formations pédagogiques de circonscription, formations des AVS,
- Répondre aux demandes d'aide, de conseil ou de travail en commun émanant des équipes de circonscription et des chefs d'établissements,
- Proposer des ressources aux enseignants scolarisant des élèves manifestant des comportements perturbateurs en lien avec les formateurs de circonscription et les chefs d'établissements,
- Participer à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des dispositifs départementaux de scolarisation des élèves ayant des comportements hautement perturbateurs,
- Assurer une collaboration fonctionnelle avec les partenaires, et notamment les hôpitaux de jour et les ITEP, pour le développement d'actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des personnels de l'éducation nationale.

III - Profil:

- Etre titulaire du CAFIPEMF et du CAPA SH (ou d'un diplôme équivalent). A défaut, s'engager à acquérir ces qualifications,
- Avoir acquis une expérience conséquente dans le domaine de la formation des enseignants,
- Posséder une expérience personnelle des adaptations pédagogiques liées à la scolarisation d'élèves porteurs de troubles du comportement,
- Détenir de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés et plus particulièrement des élèves présentant des troubles du comportement : connaissance des dispositifs mais également des approches éducatives,
- Disposer d'une bonne connaissance du système scolaire et de son organisation de la maternelle au lycée,
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions concernant l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers,
- Posséder de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat,
- Etant amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements sur l'ensemble du département, être titulaire du permis B.



3

IV - Modalités de candidature :

Les personnels désireux d'exercer les fonctions précitées devront faire parvenir leur candidature (lettre motivation + curriculum-vitae) à l'Inspecteur de la circonscription dont ils relèvent avant le 19 juin 2017.

Celui-ci, après avoir porté son avis sur chacune d'elles, les transmettra au plus tard <u>le 21 juin 2017</u> à :

Direction des services départementaux de l'Education nationale de Seine-et-Marne DPE/1 - à l'attention de Madame Brigitte MESSAGER Cité administrative 20 quai Hippolyte Rossignol 77010 MELUN Cedex

Les candidats seront convoqués <u>le 27 juin 2017 matin</u> pour un entretien donnant lieu à un avis qui sera pris en compte pour la nomination. Dans la mesure où des candidats disposeraient d'un même avis, le départage entre lesdites candidatures serait effectué au barème.

L'avis émis porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat.

Pour l'Inspectrice d'Académie Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne et par délégation

La Secrétaire Générale

Annie FORVEILLE